

DES PISTES POUR CONTRACTUALISER LE TUTORAT

Formaliser un contrat de tutorat en début d'année permet de fixer un cadre de travail entre le tuteur et le professeur stagiaire.

Qu'est-ce qu'un cadre de travail ?

Jacques Nimier propose les points suivants pour définir un cadre de fonctionnement :

Le cadre de fonctionnement, c'est l'ensemble des règles sur lesquelles s'appuient les enseignants pour faire fonctionner une classe ou un stage de formation.

Ces règles sont de l'ordre :

- *du cadre temporel* : durée des sessions, de la classe, horaires, etc.
- *du cadre spatial* : lieux « à géométrie variable » dans lesquels les rapports entre les personnes pourront être diversifiés.
- *des consignes de fonctionnement*, qui sont un peu la loi commune
- *du cadre d'attitudes* du professeur ou des animateurs.
- *du cadre méthodologique* constitué d'une panoplie d'exercices sur lesquels le professeur ou les animateurs peuvent s'appuyer pour réaliser des objectifs précis.
- *du cadre théorique* qui permet à l'enseignant ou à l'animateur de proposer des analyses, de formuler des hypothèses, d'affirmer ses valeurs.»

Chaque binôme trouvera la forme qui lui convient mais aura à clarifier les points suivants **dès la mise en place du tutorat** :

Modalités de **communication** privilégiées :

- par mail :
- par téléphone :
- recours aux sms ou non

Disponibilités jours et horaires pour l'un et l'autre

Rappel des règles déontologiques en lien avec le tutorat

Calendrier de travail

Pour rappel les modalités de travail entre tuteurs et professeurs stagiaires alterneront des visites mutuelles, des séances de travail en présentiel mais également en distanciel (échanges de documents et analyses par courriel ou téléphone...)

Première visite dans la classe du tuteur

Première visite dans la classe du professeur stagiaire

Rythme des séances de travail à prévoir sur une base hebdomadaire

Calendrier prévisionnel des visites de classe dans la classe du tuteur, du professeur stagiaire

Support constitué pour garder traces du tutorat par le binôme tuteur / professeur stagiaire

Une forme de journal de bord est à constituer et peut être extrêmement variée. Il permet de garder trace des dates, objectifs de travail, documents de travail, compte-rendu d'observations faites par le professeur stagiaire, compte-rendu d'observations faites par le tuteur. Il pourra reprendre les aspects ci-après.

A l'issue d'une séance de travail :

- Date
- Forme (présentiel, téléphonique, par courriel)
- Quel en était l'objectif ? A partir de quels documents ?
- Le cas échéant, les documents provenaient-ils du professeur stagiaire ? Du tuteur ?
- Quels ont été plus particulièrement les points travaillés ?
- Quelles pistes de travail ont émergé ? Quelles priorités ?
- Prochain entretien programmé

A l'issue d'une observation du tuteur (ou d'un autre enseignant confirmé) par le professeur stagiaire :

- Date de l'observation
- Enseignant observé (nom, école, niveau...)
- Quel était le projet d'observation ?
- Y a-t-il eu une co-construction de la séance ? Une co-animation ?
- Points saillants observés
- Y a-t-il eu un échange ? sur quoi a-t-il porté ?
- Quelles pistes de travail ont émergé ? Quelles priorités ?

A l'issue d'une observation du professeur stagiaire par le tuteur :

- Date de l'observation
- Quel était le projet d'observation ?
- Y a-t-il eu une co-construction de la séance ? Une co-animation ?
- Objets de travail durant l'échange qui a suivi la séance
- Points d'appui relevés chez le stagiaire
- Points à travailler
- Conseils, priorités définies...

Concernant les échanges, il est intéressant d'observer s'ils relèvent du conseil ou s'ils permettent de susciter une analyse conjointe entre le tuteur et le professeur stagiaire. On peut supposer que la part de conseils, essentielle en début d'année, laissera progressivement place à plus d'analyse. « *Le conseil en formation vise une aide à court terme en situation difficile, que ce soit au niveau d'échecs didactiques ou de crises relationnelles avec les élèves. Il a pour intérêt d'être vécu comme immédiatement opérationnel, et apporte une « bouffée de sécurité » tout à fait salutaire. Cependant, le conseiller n'est jamais bien sûr de proposer des choses justes, et le conseillé fait souvent l'expérience de la difficulté à mettre en œuvre des conseils qu'il perçoit décalés au regard de sa gestion personnelle. L'analyse de pratiques, demandant une prise de recul sur le vécu, a nécessairement des effets différés et ne donne pas un sentiment immédiat de sécurité. Cependant, elle joue un rôle essentiel pour construire des compétences professionnelles véritablement intégrées.* » Richard Etienne et Alain Lerouge, *Enseigner en collège ou en lycée*, repères pour un nouveau métier Armand Colin, 1997, page 47.